



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS COUPES DÉPARTEMENTALES & COUPE SAVOIE MONT BLANC



SAISON 2025/2026

Article 1 – Généralités

Ce règlement régit la Coupe de Savoie, la Coupe de Haute Savoie et la Coupe Savoie Mont Blanc. Lorsque le règlement est applicable aux 3 compétitions, seule la mention « Coupe » apparaît, autrement les précisions sont apportées.

Les Coupes départementales sont réservées uniquement aux équipes, régulièrement qualifiées par leur Comité d'appartenance (Comité de Savoie ou Comité de Haute Savoie). Elle est obligatoire pour les équipes qui s'engagent dans les championnats départementaux et interdépartementaux (barrages pour l'accès à la R3 compris) dans les catégories U15, U18 et seniors aussi bien féminines que masculines. Les équipes qui évoluent en championnat régional peuvent y participer sur la base du volontariat. Les équipes non inscrites en championnat et composées de joueurs* régulièrement qualifiés peuvent y participer sur la base du volontariat.

La Coupe Savoie Mont Blanc est réservée uniquement aux équipes, régulièrement qualifiées par les Comités Départementaux de Basket-Ball de la Savoie et de la Haute Savoie.

Article 2 – Engagements

Chaque groupement sportif, peut engager autant d'équipes qu'il le désire dans la même catégorie. En cas d'engagement de plusieurs équipes chacune d'elle devra être personnalisée et tout joueur* ayant opéré dans une équipe sera brûlé dans l'autre. En cas d'infraction l'équipe fautive sera battue par pénalité.

L'engagement est fixé pour la saison en cours par équipes, pour toutes les catégories. Se référer aux dispositions financières du Comité d'appartenance.

Catégories concernées :

- Seniors masculins
- U18 masculins
- U15 masculins
- Seniors féminines
- U18 féminines
- U15 féminine

Les vainqueurs de la Coupe de Savoie affrontent les vainqueurs de la Coupe de Haute Savoie dans les catégories U15, U18 et seniors aussi bien féminines que masculines.

L'engagement pour la Coupe Savoie Mont Blanc est **gratuit** pour toutes les catégories (qualification sportive).

Le Pôle Sportif du Comité de Savoie est responsable de l'organisation des matchs de la Coupe Savoie Mont Blanc pour les années paires et la Commission Sportive du Comité de Haute Savoie pour les années impaires.



Les groupements sportifs ayant des équipes disputant les championnats nationaux et régionaux devront fournir leurs brûlages en cas de qualification de leur équipe de niveau inférieur.

Les joueurs* brûlés d'une équipe déterminent le niveau d'engagement de l'équipe et ne peuvent pas jouer avec l'équipe de niveau inférieur.

De plus, un joueur* qui évolue (*entrée en jeu lors d'au minimum un match*) dans l'équipe supérieure devra avoir joué au moins la moitié des matchs avec l'équipe immédiatement inférieure en championnat (équipe de club ou de CTC) pour pouvoir jouer un match de Coupe. Si le match est en cours de saison, le calcul se fera sur le nombre de matchs entre la date de qualification du joueur* et la date du tour de Coupe prévue initialement par le Pôle Sportive (CD73) ou la Commission Sportive (CD74).

Pour les équipes U21 qui s'engagent en Coupe Seniors, il est nécessaire que les joueurs soient régulièrement qualifiés (surclassés) pour participer à cette compétition. De plus, le niveau de l'équipe sera considéré de la manière suivante :

- U21 département / interdépartement : DM2
- U21 région : PRM

NB : Un joueur brûlé en Championnat de France Seniors ne peut pas jouer en Coupe.

Cas particulier des équipes engagées en Championnat Elite Jeunes (France) :

Un groupement sportif qui a une équipe qui évolue en championnat Elite Jeunes, ne peut pas l'engager en Coupe et :

- Un poliste et/ou un joueur* brûlé U15 ne peut pas jouer en Coupe (U15 et/ou U18)
- Un joueur* non brûlé en U15 Elite ne peut jouer qu'en Coupe U18
- Un joueur* non brûlé en U18 Elite ne peut jouer qu'en Coupe Senior

Cas particulier des équipes engagées en Coupe de France / Territoriale (Seniors et/ou Jeunes) :

Une équipe qui s'engage en Coupe Territoriale et/ou Coupe de France est libre de s'engager en Coupe.

Article 3 – Système de l'épreuve

La composition des rencontres sera établie par le Pôle Sportive (CD73) et la Commission Sportive (CD74) par tirage au sort intégral. Un tirage au sort sera effectué à chaque tour avec les équipes qualifiées.

Pour les 1^{ers} tours, un certain nombre d'équipes pourront être exemptées après tirage au sort.

Les lieux des rencontres jusqu'aux ½ finales incluses seront désignés comme suit :

- Équipes avec 2 divisions d'écart : l'équipe de la catégorie inférieure reçoit
- Équipes avec 1 division d'écart : l'équipe sortie première au tirage au sort reçoit
- Équipes de même division : l'équipe sortie première au tirage au sort reçoit

L'équipe recevante devra jouer avec un jeu de maillot clair, les visiteurs en foncé. Exceptions possibles avec l'accord des 2 clubs, qui doivent le définir à l'avance.



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
COUPES DÉPARTEMENTALES & COUPE SAVOIE MONT BLANC



Les rencontres se disputent par élimination directe. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.

Il sera fait appel au système de l'handicap soit 7 points par différence de niveau pour toutes les catégories.

Jeunes	Seniors Féminines	Seniors Masculins
Département (et Inter département niveau 2)	-	DM2
Inter département : + 7	PRF : + 7	PRM : + 7
Région 3 : + 7	Région F 3 : + 7	Région M 3 : + 7
Région 2 : + 7	Région F 2 : + 7	Région M 2 : + 7
Région 1 : + 7	PNF - Région F 1 : + 7	PNM - Région M 1 : + 7

Nota Bene : A la fin de chaque phase, les handicaps sont mis à jour suivant les montées et descentes dans les championnats départementaux et régionaux. Le handicap pris en compte correspond à celui en vigueur à la date initiale de la rencontre.

Les finales auront lieu le 1^{er} Mai de la saison en cours sur un lieu unique en Savoie et un autre en Haute Savoie.

Les vainqueurs des Coupes départementales 73 et 74, de chaque catégorie joueront les finales de la Coupe Savoie Mont Blanc et s'affronteront sur un lieu unique le 8 mai de la saison en cours (alternance Savoie – années paires / Haute Savoie – années impaires).

Article 4 – Forfait

Si une équipe fait forfait à un match, elle est automatiquement éliminée de la compétition et ne pourra pas non plus jouer la Coupe Savoie Mont Blanc.

Article 5 – Qualification et licences

Nombre de joueurs*	Par équipe	CTC	
		Seniors	Jeunes
Autorisé(e)s sur une rencontre	10 maximum en Seniors 10 maximum en U15-U18	5 minimum du club porteur	3 minimum du club porteur
Entré(e)s en jeu	5 minimum	5 minimum du club porteur	3 minimum du club porteur
Mutations / prêts maximum		U15 : 3 U18 : 5 Seniors : 3 (7 pour les créations d'équipe)	
« Brûlé(e)s »	Équipe personnalisée : un joueur ne peut représenter son club que dans une seule équipe par catégorie		

Article 6 – Horaires et planification des rencontres

L'horaire officiel des rencontres dépend des horaires convenus dans les différentes catégories. Cependant, lors de son engagement le club recevant peut définir l'horaire de début



de ses rencontres à domicile tant que celui-ci est compris entre les plages horaires de la catégorie.

Pour les finales, les clubs devront candidater auprès de leur Comité d'appartenance et devront respecter le cahier de charges de la manifestation.

Article 7 – Dérogations

Seul le Pôle Sportive (CD73) ou la Commission Sportive (CD74) peut décider d'un report d'une rencontre après étude des motifs transmis par les clubs ; tout report après la fin du tour en cours sera automatiquement refusé par le Pôle Sportive.

Toutes demandes de changement d'horaires, de dates ou d'inversion de rencontres, devra faire l'objet d'une demande de dérogation via FBI. Chaque demande doit être motivée par le club émetteur. Le club adverse dispose de 7 jours calendaires pour répondre à la demande de dérogation. Sans réponse de sa part dans les délais, le Pôle Sportive (CD73) ou la Commission Sportive (CD74) validera d'office la demande en cours.

Les dérogations doivent être émises au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre. Dans le cas contraire, se référer aux dispositions financières du Comité d'appartenance.

Article 8 – Règlements spécifiques

Toutes les rencontres devront se dérouler selon les règles en vigueur prévues au règlement de jeu et suivant les règlements généraux et codes fédéral de la FFBB.

Les fautes techniques et ou disqualifiantes sont cumulables avec celles des différents championnats.

Cas particulier des équipes jeunes :

- Si 2 équipes de divisions différentes se rencontrent, il est obligatoire d'appliquer le règlement particulier de l'équipe de la division inférieure.
- Si les 2 équipes évoluent dans la même division, il sera appliqué le règlement de leur championnat.

Article 11 – Officiels

Pour chaque rencontre, deux arbitres sont désignés, dans la mesure du possible, par le Pôle des Officiels (CD73) ou la Commission des Officiels (CD74). Les frais d'arbitrage sont répartis à part égale entre les deux groupements sportifs. Les clubs recevant devront impérativement utiliser la e-marque.

Pour les finales, les arbitres sont désignés et leurs les frais seront pris en charge par le Comité d'appartenance, organisateur des finales.

Les clubs finalistes devront fournir chacun un officiel de table de marque s'ils ne sont pas désignés au préalable par le Comité et un opérateur du chronomètre des tirs pourra être désigné sur certaines finales si le gymnase le permet.

Tout licencié d'une équipe (joueur(se) et/ou entraîneur) qui participe à l'une des rencontres des finales de Coupe ne pourra être désigné comme officiel (arbitre et/ou OTM) sur cette même journée.



Article 12 – Récompenses

Les coupes remises lors de la finale seront attribuées définitivement et resteront au groupement sportif qui l'aura emporté.

Article 13 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité organisateur après avis des Pôles / Commissions Technique et Sportive. Pour la Coupe Savoie Mont Blanc, les 2 Comités sont consultés.

* lire : joueur(s) ou joueuse(s)